

La Turquie Economique

LA STRUCTURE ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'INDUSTRIE DU CIMENT EN TURQUIE

Par

AHMET ALI ÖZEKEN

Chargé de Cours à la Faculté des Sciences Economiques
à L'Université d'Istanbul

A. — STRUCTURE ÉCONOMIQUE.

I. — a) Considérations générales. b) Le degré de mécanisation dans l'industrie du ciment en Turquie. c) La sensibilité conjoncturelle dans l'industrie du ciment en Turquie et les mouvements saisonniers. d) Les «normes» du ciment turc. e) Quelques aperçus sur l'organisation de l'industrie du ciment en Turquie: L'union de vente.

II. — Le développement de l'industrie du ciment en Turquie.

I. a) — Considérations générales.

La première fabrique de ciment en Turquie fut fondée en 1911 à Daridja, dans le district d'Izmit (Marmara). Donc, l'industrie du ciment en Turquie est une branche très récente qui n'existe en somme que depuis une trentaine d'années. D'après les bilans de l'exercice 1939, cette industrie comporte actuellement 4 fabriques, appartenant à 3 sociétés, avec une capacité annuelle totale de 300000 t. de production, soit 95 % de la consommation (en 1939: 98 %).

Les fabriques de ciment en Turquie
(1939)

Les sociétés	Capitaux versés Ltqs.	Fabriques	Localités	Capacités de production en tonnes	Productions en tonnes
Les fabriques de ciment unies d'Arsi- lan et Eskihisar, S. A.	1.137.500	1) Fabrique d'Arsian 2) Fabrique d'Eskihisar	Darica (Izmit) Eskihisar	40.000 15.000	51.100
Türk Çimentoları ve Su Kireci, S. A.	2.360.000	3) Fabrique de Zeytinbur- nu 4) Fabrique de Yunus	Bakırköy İstanbul Kartal İstanbul	120.000 140.000	119.100 116.400
Anadolu Çimen - tolari S. A.	2.000.000			315.000	286.600

Toutes les trois sociétés sont du ressort de l'économie privée et travaillent avec du capital étranger, employant plus que 1000 ouvriers.

Une fabrique, qui travaillera avec une capacité annuelle de 75.000 t. est construite par l'État (fabrique de la Sumer Bank à Sivas). Toutefois, les machines commandées pour cette fabrique n'étant pas encore installées, on peut dire qu'actuellement l'industrie du ciment en Turquie est une branche qui appartient totalement à l'économie privée.

b. — Le degré de mécanisation dans l'industrie du ciment en Turquie.

A l'exception de la fabrique d'Eskihissar travaillant avec une vieille installation qui ne répond pas aux exigences de la technique moderne, les fabriques de ciment en Turquie sont pourvues d'installations de tout premier ordre, notamment celles de Yunus et de Zeytinburnu, construites en 1929-30. Considérant en dernier lieu la fabrique Arslan qui avait été construite avant les deux autres, mais dont les installations ont été perfectionnées depuis lors à plusieurs reprises, on peut dire que l'industrie du ciment turque répond parfaitement aux exigences de la technique moderne et présente une mécanisation assez avancée.

La fabrique de ciment de Sivas, construite récemment par la Sumer Bank constituera une nouvelle étape de perfectionnement technique de l'industrie du ciment, ayant comme conséquence nécessaire l'intensité du capital dans cette branche de l'industrie.

Nous rapportons dans le tableau ci-dessous la décomposition des valeurs de l'actif des bilans concernant les sociétés de ciment en 1937 et de celui d'une fabrique de ciment en Allemagne:

	L'actif du bilan	
	de sociétés de ciment turques pour 1937	d'une société allemande pour 1934
Stocks	% 8,61	% 6,3
Participations	% 13,07	% 14,6
Hypothèques	% 6,47	% 6,0
Valeurs liquides	% 9,33	% 23,4
Installations	% 62,52	% 49,7 [*]
	100, 0	100,0

Il ressort de l'examen de ces chiffres que le capital immobilisé sous forme d'installations techniques est prédominant dans la répartition des fonds investis dans l'industrie du ciment. Le coefficient du mouvement du capital - le Chiffre d'affaires annuelles - constitue un autre indice de l'intensité du capital. Nous avons pu fixer ce coefficient pour l'ensemble de l'industrie du ciment turque comme suit:

1935	0,56
1936	0,62
1937	0,54

Il s'ensuit que le capital immobilisé est tellement considérable par rapport au chiffre d'affaires, que celui-ci n'atteint même pas le montant de cette partie du capital. La signification économique de ces coefficients est d'autant plus remarquable par le fait que les années 1935-1937 ont été marquées par une expansion structurelle dans notre industrie du ciment.

Le rapport entre le nombre des équipes d'ouvriers et la puissance en KW des machines en marche constitue un autre coefficient qui indique clairement l'intensité de l'immobilisation des capitaux dans cette branche d'industrie.

En Turquie ce coefficient a été calculé pour:

l'industrie de coton à	3,7
l'industrie de sucre à	2,2
l'industrie minière à	2,8

Pour l'ensemble de l'industrie de ciment il est de 0,6.

D'après nos recherches nous sommes arrivés au résultat suivant pour une des fabriques principales de la Turquie:

1933	9,39
1939 (I - IX)	0,42

semble de l'actif des fabriques turques est plus élevé que le pourcentage correspondant de la société allemande, n'implique pas -bien entendu- un degré de mécanisation plus avancé pour les fabriques turques. L'explication est à

c. — La sensibilité conjoncturelle et les mouvements saisonniers dans l'industrie de ciment turque.

Nous disposons de matériaux statistiques peu abondants pour faire ressortir à l'aide de chiffres la sensibilité conjoncturelle dans l'industrie du ciment turque.

De plus, si on prend en considération que les fabriques importantes ont été construites en 1930 et mises en marche seulement à partir de 1931-33, on peut constater que l'industrie du ciment en Turquie n'a existé que pendant les périodes d'expansion et de haute conjoncture d'un seul cycle conjoncturel, et pendant ce temps le développement de l'industrie était marqué par une expansion structurale. Par conséquent il est impossible de montrer à l'aide de chiffres la sensibilité conjoncturelle de l'industrie de ciment en Turquie, sensibilité qui constitue un trait caractéristique de l'industrie du ciment en général, dont l'industrie du ciment turque ne fait pas exception. L'interdépendance de l'industrie du ciment avec celle des constructions donne naissance à des fluctuations saisonnières très sensibles pour la première. Dans notre pays, l'interval qui dure de janvier jusqu'au mois de mars, est la «saison morte» pour l'industrie du ciment. Après ce temps qu'on consacre aux réparations et modifications, les préparations pour la grande campagne des constructions commencent. En Turquie la saison de constructions dure d'avril jusqu'à la fin d'octobre. Le tableau ci-dessous et le graphique No. I du texte turc montrent la fluctuation du mouvement saisonnier pour les trois dernières années dans l'industrie du ciment turque:

Les fluctuations dans la production mensuelle de l'industrie du ciment en Turquie

1937 - 1939

(Voir graphique No. I à la page 484 du texte turc)

Mois	1937	1938	1939
I.	11.233,730	8.356,196	8.970,779
II.	11.573,867	8.188,944	12.783,736
	17.807.597	16.545.140	21.802.820

IV.	19.165,398	23.924,822	30.901,157
V.	13.692,535	28.063,253	37.152,423
VI.	19.914,689	34.000,462	33.928,845
VII.	20.752,106	32.523,237	34.939,115
VIII.	24.138,423	33.041,218	31.839,140
IX.	24.029,250	29.460,729	21.233,471
X.	25.130,854	28.434,649	18.464,144
XI.	24.283,165	24.058,919	—
XII.	15.219,950	17.435,445	—
tonnes	226.141,946	286.502,931	249.105,630 (I-X)

Pendant les mois d'août, septembre et octobre, nos lignes de chemin de fer surchargées, surtout par le transport du charbon et de produits agricoles, ne pouvoient que difficilement au transport de ciment, ce qui amène dans le commerce du ciment une sorte de crise périodique qui devient de plus en plus chronique,

d. — Les normes du ciment turc.

Le ciment est un produit industriel très homogène et uniforme dans sa composition déterminée strictement par des « normes » spéciales. Ce fait a des conséquences très importantes au point de vue commercial. Dans chaque pays les normes sont fixées de temps en temps par des cartels ou bien par l'État. La production du ciment en Turquie jusqu'à 1937 n'a été conformée à aucune norme officielle. Les fabriques dont les produits se distinguaient sur le marché, orientaient leur production plus ou moins d'après les normes allemandes.

En 1935, au temps où l'État commençait à s'intéresser de très près à cette branche de l'industrie et menait une politique spéciale, un cahier de charges d'une commande jadis passée par le ministère des travaux publics faisait fonction de norme.

Les normes indiquent les qualités physiques telles que la résistance à la traction, la résistance la compression, etc. et fixent les limites maxima pour le contenu en certaines matières du ciment, tel que magnésium, silice et aluminium. Les normes indiquent également la qualité minima, à laquelle la production doit se conformer.

première fois conformément à la loi No. 1705 par le décret No. 2/5826 en date du 9 novembre 1937. Les normes qui sont actuellement en vigueur ont été fixées par un décret ultérieur au mois de septembre 1938. La fixation des normes turques pour le ciment a contribué à la fabrication de matériaux de construction d'une qualité internationale et a assuré une uniformité à nos ciments de toutes qualités, ce qui a facilité la tâche et les fonctions de notre cartel national de ciment qui a la forme d'une union de vente.

e. — L'organisation de l'industrie du ciment en Turquie : L'Union de Vente des fabriques de ciment turques :

L'organisation de l'industries du ciment fut entreprise en 1931/32 sous la forme d'une union de vente par quatre sociétés sur cinq alors existantes, voire Arslan, Anadolu, Türk Çimento à Ankara et à Bakirköy. Actuellement les trois sociétés existantes adhèrent à l'Union.

Les fonctions de l'Union de vente des fabriques de ciment turques sont :

1. — La fixation d'un contingent de vente au prorata de la capacité de production des fabriques .

2. — La vente des produits ; sans enlever aux sociétés le droit de vente directe.

3. — La fixation des districts de vente pour les co-adhérents.

Avant la fermeture de la fabrique d'Ankara les districts de vente avaient été fixés comme suit :

1. — Les expéditions en chemins de fer en Anatolie : à distribuer selon une formule qui sera fixée par les fabriques mêmes :

1) Yunus à Kartal (Istanbul)

2) Fabrique Arslan à Eskihişsar (Izmit)

II. — Les expéditions par voie maritime partant d'Istanbul pour la Thrace et les ports d'Anatolie :

La société Anadolu à Kartal (Yunus).

Après la fermeture de la fabrique d'Ankara, le district de vente jadis réservé à cette fabrique fut passé au compte de la fabrique de Kırtal.

L'Union de vente des fabriques de ciment en Turquie tout en se livrant aux opérations de vente, c'est-à-dire ayant la qualité de recevoir directement des commandes, ne représente quand même pas la forme d'un «syndicat» ; par ce fait les fabriques gardent toujours leurs rapports libres avec le marché en vendant directement à la clientèle.

Un autre domaine de coopération de l'industrie du ciment en Turquie s'est réalisé en 1937 par la fondation d'une fabrique de sacs en papier ; cette fabrique fut construite par une société avec un capital de 100.000 Ltqs., dont les fonds ont été fournis en parties égales par les sociétés Anadolou et Türk Çimento.

Grâce à cette mesure la question d'emballage de l'industrie du ciment a été menée à une heureuse solution. On met le produit fabriqué dans les sacs de papier à l'aide de la machine automatique «Flux», qui épargne du temps et devient un élément de prix de revient réduisant le coût de travail.

Ces sacs de papier sont faits d'un papier spécial, appelé «Kraft», importé de l'Allemagne, de la Norvège et de la Finlande. La fabrique de papier à Izmit a commencé récemment d'en produire de petites quantités.

II. — Le développement de l'industrie du ciment en Turquie :

(Production, consommation et commerce extérieur)

Il y a lieu d'examiner le développement de l'industrie du ciment en Turquie avant la fondation de l'industrie nationale et les mesures protectrices (1932) dans le domaine de la consommation et de l'importation et après cette date dans ceux de la consommation et de la production, parce que l'industrie du ciment en Turquie qui date de 1910 n'a commencée qu'à partir de 1932 à répondre aux besoins de la consommation. Avant ce temps, malgré les fabriques existantes, la consommation était assurée en grande partie

La consommation du ciment en Turquie
(1924-1939)

Années	Importation 1000 t.	Production 1000 t.	Consommation 1000 t.
1924	7,6	24,5	32,1
1925	29,8	29,8	59,6
1926	55,4	40,0	95,4
1927	56,2	41,4	97,6
1928	52,6	54,—	106,6
1929	72,8	71,—	143,8
1930	60,1	104,—	164,1
1931	30,8	92,—	122,8
1932	2,3	132,—	134,3
1933	1,6	143,—	144,6
1934	0,8	180,—	180,8
1935	1,0	193,—	194,0
1936	5,7	193,—	198,7
1937	52,2	229,—	281,2
1938	44,2	282,—	326,2
1939	89,1	294,—	383,1

(Voir graphique No. 2 à la page 488 du texte turc)

Comme il s'ensuit de l'examen du tableau ci-dessus, la consommation de ciment en Turquie a passé de 32.000 t. (en 1924) à 144.000 t. en 1929. Pendant la même période la production s'est accrue continuellement, en partant de 24.500 tonnes en 1924 pour atteindre 71.000 t. en 1929, ce qui représentait pour cette année 49,3 % de la consommation. On peut donc dire que dans cette période le besoin de ciment a été assuré surtout par l'importation.

Si on considère notre production de ciment en 1929 en comparaison avec les pays balkaniques, l'on peut constater qu'à la mê-

en Bulgarie	151.000
» Grèce	155.000
» Roumanie	317.000
» Yougoslavie	874.000

La diminution de la production du ciment dans notre pays aussi bien que dans les autres pays balkaniques ne s'est fait ressentir qu'à partir de 1931. Le graphique No. 2 du texte turc permet de remarquer les niveaux respectifs de la production du ciment en 1930, avant qu'elle n'était atteinte par la crise. A cette époque 63,3% de la consommation turque était assurée par la production nationale. Après 1930, on peut constater un fléchissement sensible dans la consommation en dépit de l'expansion structurelle de l'industrie du ciment et, malgré ce fait, une marche progressive dans la production.

Années	Consommation 10001	Production 1000 t.	Le pourcentage de la production par rapport a la consommation
			%
1930	164,1	104,0	63,37
1932	134,3	132,0	98,21
1933	144,6	143,0	98,89

Ce n'est que pour l'année 1931 qu'on peut observer un fléchissement de la production, peu considérable d'ailleurs (92.000 t.)

En somme on peut constater pour la période 1924-1930 une augmentation de la consommation de 411%, tandis que la production n'augmentait que de 324%.

Mais, une fois que le système des contingentements et des prohibitions entra en vigueur (1930), la production nationale d'une part augmenta sans cesse, surtout grâce à la contribution des deux nouvelles fabriques (Yunus à Kartal et Zeytinburnu à Bakirköy), et d'autre part l'importation a diminué, par des étapes très brusques, pour atteindre son minimum en 1935. Ainsi, dans la période de 1930-1935, la consommation du pays a subi une grande extension pour atteindre un niveau jamais connu jusqu'alors, et était couverte

	Consommation	Importation
1930	164,1	60,1
1932	134,3	2,3
1934	180,8	0,8
1935	194,0	1,0

Dans cette période la production dans les pays balkaniques, tout en subissant l'influence de la crise, a gardé, entre ces pays, presque le même rapport quantitatif :

(Voir les graphiques 3 à 9 du texte turc)

Bulgarie	124.000
Grèce	273.000
Roumanie	382.000
Yougoslavie	785.000

Le développement de notre mouvement d'industrialisation aussi bien que l'activité de construction publique et privée ont contribué à l'augmentation sensible de la consommation du ciment par tête d'habitant :

La consommation de ciment par tête d'habitant en Turquie :

Années	Kilos
1927	7
1933	9
1935	12
1937	16

Ces chiffres sont incomparablement inférieurs à ceux des grands pays occidentaux :

	La consommation par tête d'habitant	Le chiffre max. précédent
Belgique en 1933	191 kg	289 kg
Etats-Unis »	167 kg	155 kg
Angleterre »	90 kg	106 kg
Allemagne »	44 kg	109 kg

La consommation du ciment dans les pays balkaniques et les

en 1937, la consommation du ciment par tête d'habitant s'élevait en :

Syrie	à	kg.	58
Grèce	«	«	40
Yougoslavie	«	«	27,05
Irak	«	«	24
Roumanie	«	«	23,24
Bulgarie	«	«	22
Turquie	«	«	16

Dans cette période de 1930-1935, les besoins toujours croissants de la consommation ont fait surgir des crises locales et saisonnières dans le pays, cela veut dire qu'une distribution rationnelle dans le temps et dans l'espace ne fut pas assurée.

Une des causes principales qui explique la fréquence et l'intensité relative de ces crises dans ladite période, est l'augmentation incessante et surtout la décentralisation très prononcée de la consommation. La construction des réseaux ferroviaires, des fabriques dans tout le pays, a surtout contribué à l'élargissement des centres de consommation.

Le tableau ci-dessous indique la distribution de la consommation du ciment en 1938 d'après les différentes régions du pays :

Régions	Quantités vendues (tonnes)
Istanbul	60.228,330
Ankara	61.369,600
İzmir	21.146,000
Zonguldak	24.913,950
Mersin	22.920,000
Samsun	26.738,600
Trabzon	17.599,400
Giresun	4.465,500
Sinop	9.207,050
İnebolu	608,000
Rize	548,550
Ordu	530,000
Antalya	3.189,500
Thrace	5.949,400
Le district de Marmara	32.624,250

A partir de 1935, la date à partir de laquelle le gouvernement commença à mener une politique de l'industrie du ciment, on donna d'abord à la société coopérative d'Ankara une licence spéciale d'importation afin de pourvoir aux difficultés temporaires des crises saisonnières du ciment. Ainsi l'importation en 1936 se chiffrait à 5.700 tonnes soit 2,8%, et celle de 1937 à 52.200, soit 18,5% de la consommation.

Dans la suite ces menus lots d'importation qui au début n'étaient considérés que comme un palliatif pour les crises saisonnières, devenaient une vraie mesure de la politique menée par l'Etat. C'est ainsi que le Ministère de l'Economie Nationale en estimant au début de l'année 1939 la consommation de celle-ci à 400-450 mille tonnes et la capacité de production des fabriques du pays à 300.000 tonnes a donné à une de ses institutions, à l'Éti Bank (Banque fondée en 1936 avec un capital de 20.000.000 Ltqs., entièrement souscrit par l'Etat) un permis d'importation de 100.000 tonnes, dont cette dernière faisait usage en important jusqu'à fin novembre 1939, 78.900 tonnes de ciment.

Dans notre prochain article, qui touchera la politique de l'industrie du ciment en Turquie, nous nous arrêterons plus longuement sur ce problème.

B.- LA STRUCTURE FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DU CIMENT EN TURQUIE

1. — Les capitaux et les participations financières. 2.— Le capital étranger dans l'industrie du ciment en Turquie. 3. — Les réserves financières. 4. — La décomposition et l'analyse des valeurs du passif dans l'industrie du ciment en Turquie; des rapprochements comparatifs avec l'industrie allemande. 5. — La décomposition des valeurs de l'actif dans l'industrie du ciment en Turquie: a) La décomposition des valeurs d'installation et d'autres valeurs immobilières; analyses comparatives; c) d'autres catégories des valeurs de l'actif (les stocks, les valeurs liquides etc.). 6. — Les amortissements dans l'industrie du ciment en Turquie: a) Considérations générales; b) l'analyse critique des amortissements d'après les bilans des sociétés principales de l'industrie du ciment en Turquie; c) les bases économiques et techniques pour l'analyse cri-

1. — Les capitaux et les participations des sociétés .

La somme des capitaux actuellement investis dans les trois sociétés de l'industrie du ciment atteint la somme de Ltqs. 5.497.500. Ces capitaux qui sont entièrement versés sont ainsi répartis :

«Arslan ve Eskihsar Müttehîr Çimento Fabrikalari» Ltqs	
	T. A. Ş. « 1.137.500
«Türk Çimento ve Su Kireci» T. A. Ş.	« 2.360.000
«Anadolu Çimentolari» T. A. Ş.	« 2.000.000

La société Arslan détient 50% des actions de la société des Ciments Turcs (Türk Çimento ve Su Kireci A.Ş.) dont l'autre moitié de son capital constitue une participation de la « Société Industrielle des Ciments Orientaux » Paris.

Le capital de la Société des Ciments Turcs qui se chiffrait à 1.500.000 Ltqs. en 1929 a été porté à Ltqs. 2.000.000 en 1930, et à Ltqs. 2.360.000 en 1936.

La société des « Ciments d'Anatolie » (Anadolu Çimentolari T. A. Ş.) a été fondée avec un capital de Ltqs. 2.000.000 qui n'a pas changé depuis lors.

Les trois sociétés ont achetées en 1937 la fabrique «Kurt » de la société «Bakirköy» (Bakirköy Çimentolari T. A.Ş.) alors en liquidation. Les quôteparts d'achat de cette fabrique ont été répartis comme suit :

Société Arslan et Eskihsar	25%
Ciments Turcs T. A. Ş.	38%
Ciments d'Anatolie	37%

La fabrique Kurt n'a pas été mise en activité et on la garde en réserve.

Une autre participation importante des sociétés de l'industrie du ciment turque est Ciasam Türk Limited. Cette société fondée avec un capital de Ltqs. 100.000 par les sociétés «Anadolu» et «Ciment Turc» construit une fabrique de sacs à papier qui approvisionne une grande partie du matériel d'emballage de l'industrie du ciment en Turquie.

2. — Le capital étranger dans l'industrie du ciment :

L'industrie du ciment en Turquie travaille en grande partie

fournie par la société belge «Ciminefa » — société financière à Bruxelles.

La société financière de ciment de Paris a fourni 50 % du capital de la société de Ciment Turc.

3. — Les capitaux de réserve et d'autres catégories de réserve.

Au commencement de l'exercice 1937, les trois sociétés de ciment en Turquie, dont le capital total était de Ltqs. 5.497.500, possédaient d'après leurs bilans des capitaux de réserve atteignant la somme de Ltqs. 466.000, donc, les 10 % environ des capitaux d'actions. Dans ce montant sont incluses outre les réserves légales, celles qui sont constituées pour les créances douteuses, pour le renouvellement des moyens de transport et aussi des réserves dites extraordinaires.

D'après les bilans de 1937 des sociétés, toutes les valeurs des réserves y compris les amortissements atteignent le montant de Ltqs. 1.992.352, constituant les 20,76 % du passif qui se chiffre à Ltqs. 9.599.723.

4. — La décomposition des valeurs du passif des sociétés ; analyses comparatives avec l'industrie allemande .

Le tableau si-dessous montre la décomposition des différentes catégories du passif du bilan de l'ensemble de l'industrie du ciment en Turquie avec des chiffres absolus :

La décomposition des catégories des valeurs du passif des sociétés de ciment en Turquie d'après leurs bilans de 1937 :

	TL.	%
Capitaux d'actions	5.497.500	57,26
» de réserve, amortissement et autres réserves extra-lég.	1.992.352	20,76
Dettes à long et court terme	842.977	8,79
Autres catégories du passif	435.294	4,72
Bénéfice d'après le bilan	813.600	8,47
Total:	9.599.723	100.00

Une décomposition similaire pour l'industrie du ciment allemande en 1934 a donné les résultats suivants : [*]

Capitaux d'actions	%
» de réserve, amortissement et autres réserves extra-légales	60,2
Dettes à long et court terme	6,8
Autres catégories du passif	27,5
Bénéfice d'après le bilan	2,2
	3,3
Total:	100,0

(Voir le graphique No. 10 à la page 497 du texte turc)

Le quôte-part du capital d'actions par rapport à l'ensemble des valeurs du passif est sensiblement supérieur dans l'industrie du ciment, si on le compare avec d'autres branches d'industrie.

Le pourcentage est de 57,26 % dans l'industrie de ciment turc et de 60,2 % dans l'industrie de ciment allemande d'après les données des bilans des dernières années. En Allemagne on a fixé le même pourcentage en moyenne à 44,2 % pour une autre année tandis que le pourcentage pour l'ensemble des sociétés anonymes travaillant dans toutes les branches de l'industrie n'atteignait que 26.6 %.

Le capital est balancé, comme on peut le voir d'après les chiffres du bilan, à quelque chose près par les valeurs d'installation et d'autres catégories de valeurs immobilières.

Ainsi d'après les bilans de l'exercice 1937 les capitaux des sociétés de ciment en Turquie se chiffraient à Ltqs. 5.500.000 (soit 57,26 du passif) et les valeurs globales des valeurs immobilières à Ltqs. 600.000 (soit 62,2 % de l'actif).

Les valeurs de réserve constituent dans l'industrie du ciment turque les 20,76 % du passif. Ce quôte-part n'est pas comparable avec la rubrique correspondante de l'industrie du ciment allemande, les amortissements ne sont pas compris dans la rubrique de «réserve».

Les dettes à longue et courte échéance ne constituent que 8,79 % du passif des bilans dans l'industrie du ciment en Turquie. En effet, on peut dire que notre industrie du ciment se nourrit financièrement de ses propres moyens et n'a que très peu recours au

n'est pas très importante par rapport à d'autres branches d'industrie (v. graphique No. 10).

Pour l'industrie du ciment allemande ce point est explicable par le fait que l'industrie du ciment est cartellisée et n'a pas besoin de recourir surtout aux crédits à court terme.

5. — La décomposition des valeurs de l'actif dans l'industrie du ciment en Turquie .

La décomposition des valeurs de l'actif dans l'industrie du ciment en Turquie est rapportée dans le tableau ci-dessous (d'après les bilans de 1937).

	TL.	%
Valeurs immobilières (cap. fixe)	6.001.978	62,52
Participations	1.255.223	13,07
Valeurs liquides	621.162	6,47
Stocks	826.618	8,61
Autres catégories de l'actif	894.742	9,33
Pertes d'après les bilans	—	—
La somme des valeurs de l'actif	9.599.723	100,00

a) La décomposition des valeurs d'installation et d'autres catégories d'immobilisation :

La somme des valeurs de l'actif pour l'ensemble de l'industrie du ciment en Turquie étant d'après les bilans de 1937 de 9.599.723, les valeurs immobilières en constituent avec Ltqs. 6.001.978 les 62,52%.

Les valeurs d'immobilisation se composent principalement de

1. — Terrains,
2. — Bâtiments,
3. — Machines et installations mécaniques,
4. — Accessoires et pièces de rechange des machines,
5. — Voitures, camions, camionnettes et autres moyens de transport.

Les machines, les installations mécaniques, les accessoires et les moyens de transport constituent la majeure partie des valeurs de l'actif. D'autres valeurs, telles que bâtiments de fabriques, habita-

que les bilans des différentes sociétés ne sont pas uniformes quant à la décomposition de ces catégories de valeurs, il est difficile de donner celle-ci pour l'ensemble de l'industrie ; aussi bornons-nous à donner à titre d'exemple la décomposition d'une seule société, soit celle de la société de ciment turc (Türk Çimento de Su Kireci Şirketi, T. A. Ş.).

La décomposition des valeurs immobilières de la société de ciment turc d'après le bilan de 1937 :

	T.L.	%
Terrain	194.013	6,04
Bâtiments	899.640	28,03
Mobilier	25.223	0,79
Machines	898.839	28,—
Moyens de transport terrestres	150.614	4,69
Autos et camions	16.522	0,52
Pièces accessoires des machines	100.580	3,13
Pièces de rechange	924.365	28,80
Total des valeurs immobilières	3.209.796	100,00

On voit que la majeure partie des valeurs immobilières qui constituent 62,52 % de l'actif de l'industrie du ciment en Turquie, se composent de machines et installations mécaniques, soit 64,62 % d'après le bilan pour l'exercice 1937 d'une des trois sociétés principales.

Des études parallèles entreprises en Allemagne ont établi la même importance des capitaux immobilisés en forme de machines dans l'industrie du ciment.

b) Les valeurs d'installation et autres valeurs immobilières dans l'industrie du ciment allemande. — Analyse et comparaison :

Les recherches entreprises d'après les bilans de l'exercice 1934 ont donné les résultats suivants quant à la décomposition des valeurs de l'actif des sociétés de ciment :

Valeurs immobilières	49,7 %
Participations	14,6 »
Valeurs liquides	23,4 »
Stocks	6,3 »
Autres valeurs actives	6,0 »

Ce qui nous frappe surtout c'est le quôte-part très important des valeurs d'installation. Ce quôte-part dépasse dans une très grande mesure celui de l'ensemble des industries.

c.) D'autres catégories d'actif :

Les stocks dans l'industrie du ciment se composent surtout de ceux de Klinker (matière semi-fabriquée), du charbon et d'autres matériaux de fabrication. L'industrie du ciment ne se prête pas par sa nature au grand stockage.

Il y a surtout trois raisons principales qui mettent en garde les usines de ciment de procéder aux grandes stockages :

1. — Le ciment occupe relativement un grand espace.
2. — Le ciment ne se conserve pas longtemps sans risque de gâter.
3. — La formation de grands stocks est une charge considérable pour la société. Aussi comme on peut remarquer d'après la fig. No. 11 du texte turc, les valeurs de stock ne constituent en Turquie que 8,6 % et en Allemagne 6,3 % de l'ensemble des valeurs de l'actif du bilan. Tandis qu'en Allemagne ce quôte-part n'est pas moins de 14 % pour l'ensemble des industries. Dans plusieurs branches d'industrie il y a aussi la nécessité de constituer des stocks de matières premières. Or, comme dans l'industrie du ciment, les matières premières sont fournies par la terre même, ce fait enlève à cette branche d'industrie la charge de constituer des stocks de matières premières.

(Voir le graphique No. 11 à la page 501 du texte turc)

Les participations prennent une assez grande importance dans l'industrie du ciment. Le pourcentage de celles-ci par rapport à l'ensemble des valeurs actives est de 13,1 % en Turquie et de 14,6 % en Allemagne.

Les valeurs liquides qui ne constituent qu'un quôte-part sans importance (6,5 %) par rapport à l'ensemble des valeurs actives dans l'industrie turque, jouent un rôle assez considérable dans les sociétés de ciment à l'étranger (en Allemagne 23,2 %).

6. — Les amortissements dans l'industrie du ciment en Turquie.

a) considérations générales :

La place prépondérante que les immobilisations, telles que machines, installations mécaniques, bâtiments etc., occupent dans l'industrie du ciment détermine l'importance de tout premier ordre des amortissements dans cette branche de l'industrie. L'amortissement des machines et des installations très coûteuses dans un assez bref délai, doit être considéré comme une nécessité de rationalisation dans cette branche.

L'ensemble de l'industrie du ciment turque, qui d'après ses bilans possède un capital fixe (machines, installations mécaniques etc.) de Ltqs. 6.001.978 au commencement de 1938, aurait procédé à des amortissements d'une valeur de Ltqs. 550.791, soit 9,17% de la valeur comptable des immobilisations.

b) Aperçu critique sur les amortissements respectifs des sociétés turques.

Ce pourcentage d'amortissement que nous venons de noter pour l'ensemble de l'industrie, n'est pas de nature à permettre d'apporter des jugements critiques sur la politique d'amortissement. Parce que les quatre fabriques existantes appartenant à trois sociétés différentes sont construites à des dates assez distancées : en effet, les fabriques Arslan et Eskihissar construites respectivement en 1911 et 1913 se sont fusionnées seulement en 1920, — date à partir de laquelle les amortissements de la société unie commencent — tandis que, les installations importantes des usines Zeytin-Burnu et Yunus (à Kartal) appartenant respectivement aux sociétés «turque» et «Anadolou» datent d'au moins d'une dizaine d'années plus tard. Aussi faut-il calculer d'abord pour chaque société séparément, (a) les amortissements cumulatifs pour la fin de chaque année, (b) les amortissements pendant chaque année. Ensuite, en se basant sur certains principes généraux du point de vue de la politique d'amortissement, tout en tenant compte des particularités techniques et économiques de l'industrie du ciment, il faudra établir des considérations critiques.

Les amortissements dans les sociétés de ciment en Turquie

A. — Sociétés Arslan et Eskihissar

a) Les amortissements cumulatifs

Années	Immobilisations	Somme des amortissements	Pourcentage
1932	444.401	29.999	6,75
1933	451.374	76.073	16,85
1934	457.473	108.013	23,61
1935	459.366	140.094	30,50
1936	468.533	169.896	36,26
1937	490.270	184.896	37,71

Donc, la société Arslan et Eskihissar qui existe comme société fusionnée, a procédé à des amortissements pendant 17 années jusqu'à la fin de 1937 pour atteindre le taux cumulatif de 37,71%. Pour que ce pourcentage ait une signification économique permettant d'être soumis à un jugement critique, il aurait fallu que les immobilisations (bâtiments, machines, installations etc.) gardent un niveau de valeur fixe. Or, en réalité, les amortissements annuels d'une part, et des nouvelles constructions, installations et achats de machines d'autre part, soumettent ce niveau à une fluctuation incessante. Justement pour cela nous devons compléter ces taux cumulatifs d'amortissements par les taux annuels.

b) Les taux annuels d'amortissement de la Société

Arslan - Eskihissar

Années	Valeurs des immobilisations	Amort. au cours de l'année	Pourcentage
1932	444.401	29.999	6,75
1933	451.374	46.074	10,20
1934	457.473	31.940	6,98
1935	459.366	32.081	6,98
1936	468.533	29.802	6,98
1937	490 270	15.000	3,05

B. — Société des Ciments Turcs

a) Les taux d'amortissements cumulatifs

Années	Immobilisations	Amort. au cours de l'année	Pourcentage
1933	2.102.002	160.832	7,65
1934	2.128.097	339.078	15,93
1935	2.141.962	339.078	15,83
1936	2.233.992	290.896	13,02
1937	2.184.851	315.895	14,45

b) Les taux annuels d'amortissements

1933	2.102.002	160.832	7,65
1934	2.128.097	178.246	8,38
1935	2.141.962	—	—
1936	2.233.992	24.990	1,11
1937	2.184.851	25.000	1,14

C. — Société d'Anadolu

a) Les taux d'amortissements cumulatifs

Années	Immobilisations	Sommes des Amortissements	Pourcentage
1930	1.866.179	—	—
1931	1.906.274	115.558	5,84
1932	1.942.498	115.558	5,84
1933	1.963.492	258.401	13,16
1934	2.004.923	431.055	21,50
1935	2.017.795	589.055	28,20
1936	2.053.492	707.062	34,43
1937	2.301.912	859.062	38,62

b) Les taux annuels d'amortissements

1930	1.866.179	—	—
1931	1.906.274	—	—
1932	1.942.498	113.538	5,84
1933	1.963.492	144.863	7,38
1934	2.004.923	172.654	8,61
1935	2.017.795	138.000	6,84
1936	2.053.492	138.500	6,74
1937	2.301.912	152.000	6,60

Donc, en examinant ces tableaux si on laisse de côté les amortissements minimum de la Société «Turc» pendant les deux dernières années, on peut constater pour les trois Sociétés un taux d'amortissement qui varie de 6 à 10 %.

c) Les bases économiques et techniques pour l'analyse critique des amortissements dans l'industrie du ciment.

Est-ce que ces taux d'amortissements sont suffisants? Répondent-ils assez à une politique rationnelle d'amortissements? Dans cet ordre d'idée il faut remarquer surtout que :

1. — Il est impossible d'établir des taux d'amortissements fixes et d'un caractère normatif.

2. — Le taux d'amortissement pour les fabriques qui travaillent continuellement pendant l'année d'exercice, peut être calculé à un taux sensiblement inférieur à celles qui interrompent à plusieurs reprises leur activité.

3. — Le genre et les qualités techniques des installations sont des facteurs importants de taux d'amortissement.

D'une manière très générale, on peut admettre la répartition ci-dessous pour les valeurs immobilières pour une entreprise de ciment :

- a — 1/3 Les bâtiments
- b — 1/3 Les machines [*]
- c — 1/3 Installations (fourneaux, moulins etc.) [**]

De même les taux d'amortissements respectifs doivent être calculés comme ci-dessous :

a — pour les bâtiments	2%
b — pour les machines	8-10%
c — pour les autres installations	6%

Si on doit établir les taux spéciaux pour chaque sorte d'immobilisation sur un plan plus détaillé on peut fixer pour :

[*] Voir L. P. Alford: Handbuch für Industrielle Werkleitung, Berlin 1937.

[**] Voir A. Salier: Depreciation, Principles and Applications. New -
York

a — les bâtiments	2 %
b — les funiculaires	8 %
c — les fourneaux tournants	10 %
d — les moulins	7 %
e — les centrales électriques	8 %
f — d'autres installations électriques	8 %
g — les machines et moteurs sensibles à la poussière	12 %
h — Autres installations	6-8 %

Les bilans ne nous fournissent que la somme globale des amortissements. Donc, il s'agit de trouver aussi un taux d'amortissement moyen pour les immobilisations d'une fabrique de ciment afin de pouvoir critiquer les amortissements effectifs d'après les données des bilans. Or, pour une usine de ciment d'une manière très générale et plus ou moins arbitraire, le taux d'amortissement moyen pour l'ensemble de ses valeurs immobilières peut être fixé à 6%. Mais dans cet ordre d'idée, il faut avant tout souligner ce point important : tous ces taux d'amortissements moyens, ou concernant une catégorie spéciale des valeurs immobilières, ne sont valables comme tels que sous condition d'un minutieux et continuels entretien. Sans cela ils doivent être considérablement augmentés.

d) Conclusion.

D'après tous ces principes et considérations, on peut arriver brièvement à ces conclusions pour les Sociétés constituant actuellement l'industrie du ciment en Turquie : Les Sociétés Arslan et Anadolu, ont procédé avec des taux d'amortissement à peu près rationnels. Toutefois, il faut remarquer que : vu que les capacités productives de nos fabriques sont petites et que leurs appareillages techniques ne sont pas en tout cas au-dessus de la moyenne, il faudrait procéder à des amortissements avec des taux plus élevés pour rendre possible des modifications et perfectionnements techniques modernes.

(à suivre)